

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DU 20 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Président.

Présents (13) :

Michel BEAL, Agnès COLOMBET, Corinne LETEROUIN, Elisabeth EMONET, Henri EMONET, Francine MARECHAL, Grégory DE LA CHAPELLE, Isabelle WHARMBY, Michaël DEHOORNE, Corinne LE FLOCHMOAN, Myriam BENEDIC, Valérie CARNIS, Anne-Sophie CANCADE.

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Sylvia BUREL → Agnès COLOMBET
Françoise JOSSERAND → Henri EMONET
Chantal CHARVIN → Elisabeth EMONET

Absentes excusées (6) :

Daniel VERBEKE
Carole GARDET
François GRENOT
Martine FAIVRE
Amandine ALBERT-GONDRAND
Amandine GENOUD

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en
Préfecture le :
Et publication le :
Le Président,

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

29 MARS 2023

ARRIVEE
5

Date de convocation : 9 mars 2023

Madame Isabelle WHARMBY a été élue secrétaire de séance

Remboursement des charges de personnel au budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable en vigueur ;

Considérant l'intérêt de mutualiser les services ;

Considérant l'intérêt de fixer les conditions et modalités de refacturation des charges de personnel comme suit :

➤ Pour la Direction Générale des Service :

Pour le budget autonome « CCAS »	7 %
----------------------------------	-----

➤ Pour la Direction des Services Techniques :

Pour le budget autonome « CCAS »	0 %
----------------------------------	-----

➤ Pour le Responsable Ressources Humaines :

Pour le budget autonome « CCAS »	21 %
----------------------------------	------

➔ Pour le Responsable du Pôle Finances :

Pour le budget autonome « CCAS »	9 %
----------------------------------	-----

➔ Pour les agents du Pôle Finances :

Pour le budget autonome « CCAS »	18 %
----------------------------------	------

➔ Pour les agents du service « Cadre de vie » :

Pour le budget autonome « CCAS »	3 %
----------------------------------	-----

➔ Pour le Responsable « Bâtiments » :

Pour le budget autonome « CCAS »	12 %
----------------------------------	------

➔ Pour le Responsable « Entretien » :

Pour le budget autonome « CCAS »	6 %
----------------------------------	-----

➔ Pour les agents du service « Bâtiments » :

Pour le budget autonome « CCAS »	21 %
----------------------------------	------

➔ Pour le Responsable « Cantine scolaire » :

Pour le budget autonome « CCAS »	10 %
----------------------------------	------

➔ Pour les agents du service « Cantine scolaire » :

Pour le budget autonome « CCAS »	10 %
----------------------------------	------

➔ Pour le Responsable « Bibliothèque » :

Pour le budget autonome « CCAS »	1 %
----------------------------------	-----

➔ Pour les agents du service « Bibliothèque » :

Pour le budget autonome « CCAS »	1 %
----------------------------------	-----

➔ Pour les agents d'entretien :

Pour le budget autonome « CCAS »	
<i>Pour le Relais Petite Enfance</i>	180 heures
<i>Pour le Relais Social</i>	282 heures
<i>Pour Desestreit</i>	105.75 heures

Considérant que la refacturation et le remboursement se feront annuellement en fonction du montant réel des charges de personnel et dans la limite des crédits disponibles ;

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les conditions et modalités de refacturations ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** le remboursement des charges de personnel aux budget principal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

LE COMITE ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,
Isabelle WHARMBY



Pour extrait conforme,
Le 21 mars 2023

Le Président,
Michel BEAL



Préfecture de la Haute-Cavoie
SGCD / Pôle accueil courrier

29 MARS 2023

ARRIVEE
5